



Genève, le 27 mars 2025
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Comptes 2024: un résultat positif pour la 4e année consécutive

Les comptes 2024 de l'Etat de Genève présentent un excédent de 541 millions de francs. La totalité de ce résultat positif est affectée à la réserve budgétaire, ce qui donne un résultat final à l'équilibre. L'exercice 2024 a été marqué par un ralentissement de la progression des revenus fiscaux des personnes morales. La dette poursuit sa baisse de 166 millions de francs.

en millions de francs	Comptes C2024	Budget B2024	Comptes C2023	Ecart C2024/ B2024	Evolution C2024 / C2023
Revenus	11 000	10 326	+11 481	+673 / 6,5%	-481 / -4,2%
Charges	-10 459	-10 375	-10 083	-84 / 0,8%	-376 / 3,7%
Excédent avant affectation du résultat	+541	-48	+1 398	+589	-858
Amort. comptable supplémentaire de la réserve budgétaire	-541	-	-1 398	-541	+858
Excédent final	-	-48	-	+48	-

Les comptes 2024 de l'Etat de Genève bouclent avec un excédent de revenus de 541 millions de francs. Ce résultat positif contraste avec le déficit de 48 millions prévu au budget 2024. Le Conseil d'Etat est satisfait du résultat 2024, dont l'excédent a été intégralement affecté à la réserve budgétaire, dans les fonds propres de l'Etat. Le résultat final aux comptes s'établit par conséquent à l'équilibre.

La croissance des recettes fiscales ralentit

Les comptes 2024 présentent des revenus totaux de 11 milliards de francs. Par rapport aux comptes 2023, les revenus fiscaux sont en baisse de 359 millions de francs. L'impôt sur les personnes physiques augmente de 277 millions de francs, alors que celui sur les personnes morales présente un repli de 483 millions de francs. De manière générale en 2024, tous les secteurs d'activités des entreprises sont en progression, à l'exception du commerce de gros, ainsi que des activités financières et d'assurances.

Après les pics de revenus enregistrés en 2022 et 2023, on observe un décalage entre l'évolution des recettes fiscales des personnes physiques et celles des personnes morales. Les premières augmentent encore, alors que la progression des secondes ralentit par rapport aux bénéfices réalisés par les entreprises en 2022 et 2023.

La dette poursuit sa baisse

Grâce à la maîtrise des charges, la dette financière de l'État poursuit sa baisse. Elle s'établit à 10,4 milliards de francs, au 31 décembre 2024, en diminution de 166 millions de francs par rapport à fin 2023. Les efforts menés pour réduire la dette et la solidité financière de notre canton ont d'ailleurs été reconnus par l'agence Standard & Poor's, qui a relevé en fin d'année dernière sa notation financière à AA+.

Les charges totales ont atteint 11 milliards de francs en 2024. Elles sont contenues, hors charges exceptionnelles liées aux amortissements. Les dépenses ordinaires sont supérieures de 43 millions de francs, soit 0,4% par rapport au budget.

Un taux record de réalisation d'investissements

En 2024, les investissements se sont élevés à 660 millions de francs. Leur taux de réalisation a même atteint les 90%, au lieu de 76% en 2023 et de 73% en moyenne sur les cinq dernières années. Cette amélioration significative s'explique par une meilleure prise en compte, dans le budget 2024 (731 millions d'investissements prévus), de la capacité de réalisation de l'administration et de la maturité des projets.

Dans ce contexte, l'année 2024 a été marquée notamment par la mise en service du tunnel reliant la route des Nations et Ferney-Voltaire, la rénovation du bâtiment du collège Rousseau ainsi que les travaux d'installation des archives d'État dans un nouveau bâtiment. Une troisième tranche de subvention pour l'électrification de la flotte de véhicules des TPG a également été versée, tandis que les travaux pour l'efficacité énergétique et la transition écologique des bâtiments de l'État continuent.

Des points de vigilance demeurent

La progression significative des revenus fiscaux, dont notre canton a bénéficié ces deux dernières années, montre des signes de fléchissement. La situation favorable qui a jusqu'ici prévalu est appelée à alourdir ces prochaines années la contribution genevoise à la péréquation financière intercantonale. De plus, la hausse significative des charges structurelles de l'Etat, les conséquences à venir du programme d'économies de la Confédération et l'imprévisibilité de la situation internationale ne manqueront pas d'impacter le canton.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat rappelle la nécessité de maintenir les conditions-cadres essentielles à la prospérité de notre canton et l'importance de contenir l'augmentation des charges pour garantir la santé des finances publiques.

- Documents relatifs aux comptes 2024

Pour tout complément d'information aux médias: Mme Nathalie Fontanet, présidente du Conseil d'Etat, en contactant Mme Tatiana Oddo Clerc, DF, T. 076 527 73 17, ou M. Dejan Nikolic, DF, T. 079 416 84 10